

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification

Nom commercial	: E6000 White
Code du produit	: 1000134
Date d'édition/Date de révision	: 8/7/2014.
Fournisseur	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
Nom du responsable	: Conformité De normalisation
Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CALL INFOTRAC 800-535-5053 001-352-323-3500

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Adhésif.

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Classement de la substance ou du mélange	: CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: Cause une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Généralités	: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	: Garder sous clef.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 2. Identification des risques

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Tetrachloroethylene	60-100%	127-18-4
Styrene Butadiene Copolymer	10-30%	9003-55-8
dioxyde de titane	<1%	13463-67-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
Halogénures de carbonyle

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manutention et entreposage

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Tetrachloroethylene	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen. Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A -- Carcinogens.</p> <p>STEL: 685 mg/m³ 15 minutes. STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 170 mg/m³ 8 heures. TWA: 25 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: See Table Z-2.</p> <p>TWA: 170 mg/m³ 8 heures. TWA: 25 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL Z2 (États-Unis, 11/2006).</p> <p>AMP: 300 ppm 5 minutes. CEIL: 200 ppm TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
dioxyde de titane	<p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).</p> <p>TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Total dust</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</p> <p>TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Total dust</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen. 1996 Adoption Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A -- Carcinogens.</p> <p>TWA: 10 mg/m³ 8 heures.</p>

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Ce produit peut contenir des matériaux susceptibles de dégager des particules nuisibles, lesquelles peuvent être présentes à des niveaux dangereux uniquement durant le ponçage ou l'abrasion de la pellicule séchée. Lorsque vous poncez ou abrasez le produit en pellicule sèche, portez un masque respiratoire homologué pour filtrer la poussière.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : >100°C (>212°F)
- Point d'éclair** : Vase clos:Aucun. [Setaflash. ASTM D3828]
- Inflammabilité** : Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
- Vitesse d'évaporation** : <1 (L'eau = 1)
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : 1.7 kPa (13 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : >1 [Air = 1]
- Densité relative** : 1.35 à 1.37

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Solubilité	: Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau.
VOC (wt%)	: 0.1 - 0.12
Viscosité	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Tetrachloroethylene dioxyde de titane	DL50 Orale	Rat	2629 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>6.8 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>10000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>10000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Tetrachloroethylene	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	162 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 810 milligrams	-
Styrene Butadiene Copolymer	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
dioxyde de titane	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Section 11. Information toxicologique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. La monographie 93 du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) indique qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité chez des animaux de laboratoire exposés au dioxyde de titane mais qu'il n'existe pas de preuve suffisante de cancérogénicité chez les humains. Des études réalisées sur des humains ne suggèrent aucune association entre une exposition professionnelle à la poussière de dioxyde de titane et une augmentation des risques de cancer. Le sommaire du CIRC conclut « qu'aucune exposition significative au dioxyde de titane ne devrait survenir durant l'utilisation de produits dans lesquels du dioxyde de titane est mélangé à d'autres matériaux, comme c'est le cas de la peinture. »

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Tetrachloroethylene	-	2A	Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains.
dioxyde de titane	-	2B	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	3768 mg/kg

Section 11. Information toxicologique

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Tetrachloroethylene	Aiguë CE50 200 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 7500 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Instar	48 heures
	Aiguë CL50 3.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Elminius modestus	48 heures
	Aiguë CL50 4000 µg/l Eau douce	Poisson - Jordanella floridae - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
dioxyde de titane	Chronique CE10 1.77 mg/l Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC >0.4 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 500 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Larve	32 jours
	Aiguë CE50 5.83 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
dioxyde de titane	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 1000 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 0.984 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures

Persistence et dégradabilité






Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro NU	1897	1897	1897	1897
Nom officiel d'expédition UN	Tétrachloréthylène mélange	Tétrachloréthylène mélange	Tetrachloroethylene mixture	Tetrachloroethylene mixture
Classe(s) de danger relatives au transport	6.1 	6.1 	6.1  	6.1 
Groupe d'emballage	III	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Yes.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Information réglementaire

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé
Danger d'intoxication différée (chronique)

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Tetrachloroethylene	127-18-4	60-100
Avis du fournisseur	Tetrachloroethylene	127-18-4	60-100

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Californie prop. 65

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

La classification du dioxyde de titane par le gouvernement de Californie à titre de substance cancérigène contient la mention « particules atmosphériques non liées, de taille respirable ». Cet avertissement n'est pas obligatoire pour les produits ne pouvant dégager de particules atmosphériques ou contenant du dioxyde de titane demeurant lié dans une matrice, notamment dans une peinture, un plastique ou un papier.

Nom des ingrédients

Tetrachloroethylene
dioxyde de titane
Méthanol

Cancer

Oui.
Oui.
Non.

Effet sur la reproduction

Non.
Non.
Oui.

SIMDUT (Canada) : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Section 15. Information réglementaire

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire du Japon**: Indéterminé.
 - Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

Section 16. Renseignements supplémentaires

National Fire Protection Association (États-Unis)



- Légende des abréviations** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA = Association international du transport aérien
 - CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 - code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 - NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.